

VERS UN NOUVEAU MONDE

AGIR POUR

L'AGRI- CULTURE

ALAIN JUPPÉ

POUR LA FRANCE

AGIR POUR L'AGRICULTURE

J'aime et j'admire nos agriculteurs.

La crise qu'ils vivent aujourd'hui est si forte qu'elle aurait justifié à elle seule la publication de ce cahier. J'ai vu et écouté le désarroi de nos éleveurs. J'ai entendu leur appel qui exprime à la fois détresse et espoir. Je comprends qu'ils attendent des perspectives claires et des engagements qui seront tenus.

Rien n'est possible en agriculture sans un véritable contrat de confiance entre la Nation et ses agriculteurs. Ce contrat a existé, il y a 60 ans, lorsqu'on leur a demandé de nourrir l'Europe. Il a depuis été rompu : notre société a oublié tout ce que procure une agriculture performante, et les objectifs initiaux de la politique agricole ont été abandonnés au profit de mesures technocratiques illisibles.

Pourtant, l'agriculture n'est pas une activité comme les autres. Elle est bien plus qu'un atout stratégique, dans un monde qui devra bientôt nourrir 9 milliards d'êtres humains. Elle est bien plus qu'un secteur économique majeur pour notre pays. Elle en constitue l'une des composantes intimes. Elle assure une mission essentielle à chacun de nos concitoyens, une fonction vitale et profondément ancrée dans notre patrimoine culturel : celle de l'alimentation. Elle façonne, jour après jour, année après année, siècle après siècle, nos paysages. Elle participe de manière déterminante à l'équilibre de nos territoires et à la bonne santé d'une ruralité en plein désarroi. En d'autres termes, elle est une partie vitale de la France. La France se doit donc d'être à ses côtés.

Bien sûr, l'agriculture a profondément évolué au cours du dernier siècle, et le temps est loin où Michelet pouvait dire, en parlant des paysans, que *« ce mot est le nom de la plupart des habitants de la France »*.

Mais les Français, devenus pour la plupart citoyens, restent très attachés à leurs racines paysannes. Ils reconnaissent aux agriculteurs le courage et la volonté face à une nature capricieuse.

Ils savent aussi que nous devons les soutenir. Ils ne comprennent pas les raisons de cette crise dans laquelle s'enfoncent mois après mois toutes les filières, alors que quelques 20 milliards d'euros sont mobilisés chaque année pour l'agriculture et que le nombre de bouches à nourrir ne cesse de croître. Ils attendent de l'Europe, de l'Etat, c'est-à-dire des hommes politiques, qu'ils apportent des réponses aux défis économiques, environnementaux et sociétaux auxquels notre agriculture fait face.

C'est tout l'objet de ce cahier : donner des perspectives, indiquer ce que peuvent faire les responsables politiques pour redresser durablement notre agriculture et notre industrie agroalimentaire, au-delà des mesures d'urgence destinées à répondre à la crise actuelle.

Ce cahier est le fruit d'échanges que j'ai eus au fil de mes déplacements dans toute la France avec des agriculteurs et des élus ruraux, des économistes et des responsables professionnels. Il reflète aussi le point de vue de nombreux Français, qui ont participé à la consultation que j'ai lancée il y a quelques semaines sur Internet. J'ai souhaité retranscrire dans ce texte une partie des *verbatim* recueillis dans ce cadre.

Ce document ne clôt pas le débat, tant les sujets que nous abordons sont complexes. Je souhaite pouvoir en discuter avec vous au cours des prochains mois.

Il traite de l'agriculture de la métropole. Je n'oublie pas pour autant celle des Outre-Mer. Mais elle mérite un regard particulier que je souhaite replacer dans le contexte plus global du développement de ces territoires si importants pour la République. Les enjeux agricoles ultramarins seront donc inclus dans le cahier que je publierai prochainement sur la France d'outre-mer.

Comme je l'ai souvent entendu dire au cours de mon enfance dans les Landes : « *Si tu veux tracer un sillon droit, accroche ta charrue à une étoile* » ! Mon étoile sera celle de la confiance dans une économie agricole puissante, respectueuse des hommes et des territoires, qui doit repartir à la conquête des consommateurs du monde entier.

ALAIN JUPPÉ



LE CONSTAT

REGARDS SUR NOTRE AGRICULTURE

- Les Français ont un attachement particulier au monde agricole
 - L'agriculture française s'est modernisée plus qu'aucun autre secteur au cours des soixante dernières années
 - La PAC : succès et échecs d'une politique fondatrice de l'Union européenne
- La crise agricole, symptôme de la crise française

LES FRANÇAIS ONT UN ATTACHEMENT PARTICULIER AU MONDE AGRICOLE

Le cœur de la France bat dans ses campagnes. Bien sûr, notre nation est urbaine, citadine, mais elle est aussi rurale dans ses traditions comme dans ses richesses. De nombreux Français ont un lien familial et affectif avec le monde agricole. Ils se reconnaissent d'abord dans un village, un « pays » ou une petite région. C'est là qu'ils ont vécu, là où ils conservent de la famille, car presque chaque citadin a une origine rurale.

Si plus des trois quarts de nos compatriotes vivent en ville, l'espace rural occupe plus des trois quarts de notre territoire : l'urbanisation du pays ne peut faire oublier la manière dont s'est édifiée la France. L'activité agricole a dessiné les paysages et construit autour d'elle la vie sociale, les paroisses, puis les communes. Dans d'autres pays européens, de tradition plus industrielle ou commerçante, c'est autour des villes et des ports que s'est structuré le territoire.

Mais pourquoi, si la campagne et le monde rural nous sont si familiers, y-a-t-il aujourd'hui un malentendu avec l'agriculture ?

« Ces femmes et ces hommes méritent le respect. »

Certes, les sondages traduisent la sympathie des Français envers les agriculteurs et leur soutien face aux difficultés du monde agricole. Deux Français sur trois manifestent de l'empathie pour les difficultés des agriculteurs, et les témoignages de soutien que j'ai recueillis lors de la consultation qui a précédé ce cahier ont été très nombreux : « *Ces femmes et ces hommes méritent le respect* » ; « *Désolation, tristesse, gâchis de voir nos pauvres agriculteurs travailler pour rien* » ; « *Le travail est extrêmement dur, les temps pour souffler sont rares, les responsabilités énormes et les retours sur investissement très souvent négatifs. J'admire le travail agricole car c'est un métier noble* ».

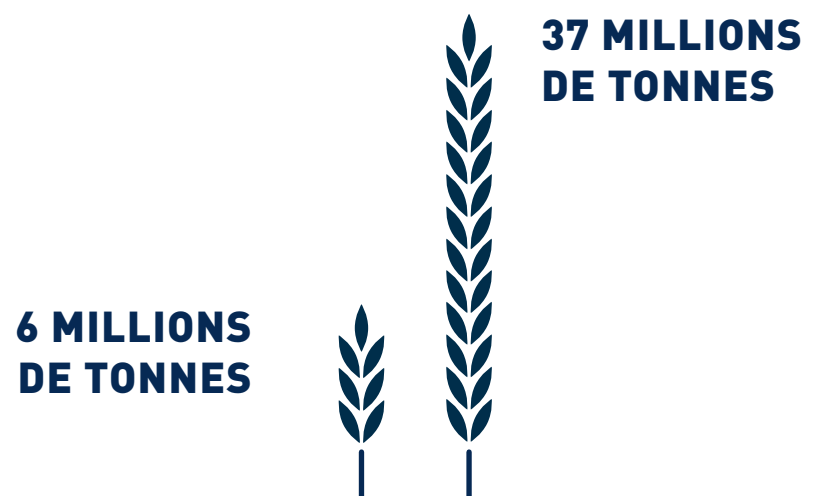
Les Français semblent cependant attachés à une agriculture idéalisée, peu en phase avec les réalités du monde actuel. Beaucoup d'entre eux ont laissé l'agriculture dans l'état où elle était il y a cinquante ans, installant une incompréhension entre les agriculteurs et la population. *« Il existe une relation ambiguë mêlée d'affection pour l'image du paysan de l'après-guerre, mais cédant la place à des entreprises subventionnées abusant de leurs prérogatives »* résume un contributeur.

Quant aux agriculteurs eux-mêmes, ils se sentent incompris et mal aimés. On leur demande de rester compétitifs tout en supportant des charges toujours plus lourdes et des contraintes toujours plus exigeantes. On leur demande de nourrir les Français tout en conservant de petites exploitations « à taille humaine ». On leur demande d'améliorer sans cesse la qualité de leurs produits tout en réduisant leurs prix. *« Un savoir-faire et une qualité incroyables se meurent, car les exigences que la société a vis-à-vis des agriculteurs ne sont pas en cohérence avec le monde ouvert et global d'aujourd'hui ».*

L'AGRICULTURE FRANÇAISE S'EST MODERNISÉE PLUS QU'AUCUN AUTRE SECTEUR AU COURS DES SOIXANTE DERNIÈRES ANNÉES

En 1945, la France comptait dix millions d'actifs agricoles, soit le quart de sa population. Mais la productivité de l'agriculture était faible, les tâches extrêmement pénibles, et ce grand nombre de paysans suffisait à peine à nourrir une population pourtant moins nombreuse et moins consommatrice qu'aujourd'hui.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, avec l'aide du Plan Marshall, notre agriculture s'est puissamment modernisée. De nouvelles moissonneuses batteuses, de nouveaux tracteurs et l'utilisation généralisée des intrants ont permis d'améliorer considérablement la taille et la productivité des exploitations, et le rendement des productions. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France produisait 6 millions de tonnes de blé contre 37 millions en 2014/2015.



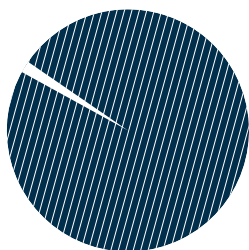
**Évolution de la production de blé en France
entre la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale et 2015**

Les agriculteurs ont bénéficié de la modernisation de leur métier à double titre. Leurs conditions de vie se sont améliorées en même temps que leur productivité. Le secteur agricole a probablement connu la plus forte mutation économique et socioculturelle dans notre pays au XX^{ème} siècle. Dans le même temps, le monde rural s'ouvrait au monde urbain, à mesure aussi que de nombreux paysans quittaient la campagne pour aller travailler en ville.

Cette formidable modernisation, accompagnée et facilitée par la politique agricole commune (PAC), a permis à la France de devenir pendant un temps le premier pays agricole européen et l'un des premiers producteurs du monde. Elle a aussi libéré les ressources en hommes et en capital, qui ont permis le développement économique de la France et l'élévation du niveau de vie des Français.

Mais cette modernisation puissante et rapide - souvent accomplie à marche forcée - a aussi touché ses limites. Encouragée par ses succès, l'agriculture n'a pas mesuré les atteintes que son développement pouvait parfois porter à l'environnement.

C'est l'une des raisons pour lesquelles, loin d'admirer les progrès accomplis pour leur procurer une alimentation régulière, saine et peu coûteuse, des Français critiquent de plus en plus ouvertement le monde agricole.

Quelques repères :

L'agriculture et l'agro-alimentaire
représentent

3,5% DU PIB
en France

La France produit

**75 MILLIARDS
D'EUROS**

de produits agricoles par an

L'industrie agroalimentaire
totalise presque

500 000 EMPLOIS

L'agriculture compte

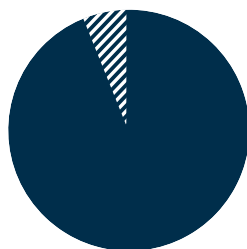
**450 000
EXPLOITATIONS**

et près de

800 000 ACTIFS

permanents (environ 515 000 chefs d'exploitation et conjoints non-salariés et 260 000 salariés)

soit



3% DES EMPLOIS

en France
(sans compter plusieurs centaines de milliers d'emplois indirects dans les services à l'agriculture)

LA PAC : SUCCÈS ET ÉCHECS D'UNE POLITIQUE FONDATRICE DE L'UNION EUROPÉENNE

« *C'est sur la PAC que l'Europe est née* ». La politique agricole commune a constitué l'une des pierres angulaires de la construction européenne née du traité de Rome de 1957.

Son premier objectif est alors d'accroître la productivité de l'agriculture au sein de la Communauté. Il s'agit alors pour l'Europe de stabiliser les marchés et de garantir la sécurité des approvisionnements, tout en assurant un niveau de vie équitable à la population agricole et des prix raisonnables aux consommateurs. Afin d'y parvenir, on instaure des barrières douanières aux frontières communautaires pour limiter les importations, tout en garantissant les prix agricoles sur le marché intérieur.

Au regard de ses objectifs fondateurs, la PAC est un succès incontestable. Le niveau de vie des agriculteurs a considérablement augmenté, la productivité du secteur n'a jamais été aussi forte, et les Européens peuvent, pour l'essentiel, se nourrir sans faire appel à des produits importés.

La qualité de nos productions agricoles est par ailleurs sans égale, et ce n'est pas un hasard si de nombreux pays, tels que la Chine, souhaitent bénéficier de notre savoir-faire, pour éviter par exemple les scandales dus aux empoisonnements alimentaires. De même, si les Etats-Unis souhaitent égaliser les barrières sanitaires, ce n'est pas pour augmenter nos contraintes mais pour les diminuer au contraire, afin de les rapprocher des leurs. C'est d'ailleurs pourquoi une vigilance extrême s'impose lors de nos discussions bilatérales sur ces questions. Il n'est pas question d'abaisser la qualité de nos produits alimentaires.

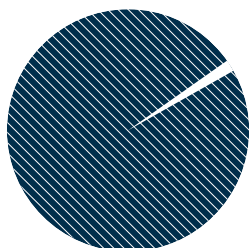
« Il n'est pas question d'abaisser la qualité de nos produits alimentaires. »

A cette sécurité sanitaire, l'Union a su ajouter des critères de reconnaissance de la qualité gustative et traditionnelle. Les règles concernant les appellations

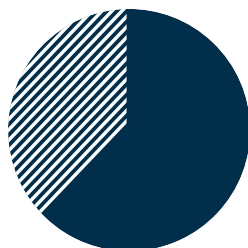
d'origine et les identifications géographiques ont été codifiées, protégeant ainsi de très nombreux savoir-faire territoriaux. Des règles d'étiquetage informant les consommateurs européens ont en outre été adoptées. Elles doivent être généralisées pour s'appliquer à toutes les productions.

Tous ces dispositifs permettent la promotion des produits européens de qualité à travers le monde, tels que les vins et spiritueux. Selon la Commission européenne, les fromages français qui bénéficient d'indications géographiques se vendent à un prix moyen majoré de deux euros. Ces indications font vivre 138 000 exploitations agricoles en France pour un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros.

2% DU PIB



1/3 DU BUDGET



L'agriculture dans l'Union Européenne

Il n'est pas imaginable de renoncer à ces avantages concurrentiels dont l'Europe s'est dotée. Nous ne laisserons donc pas la Commission européenne négocier plus ou moins en secret avec les Etats-Unis un accord commercial qui abaisserait les règles sanitaires et qualitatives de notre alimentation.

En dépit de nombreuses réformes qui ont profondément fait évoluer son fonctionnement, la PAC demeure l'une des principales politiques de l'Union européenne. Elle mobilise plus du tiers de son budget (365 milliards d'euros sur la période 2014-2020, dont 9 milliards par an pour la France) alors que

le secteur agricole ne représente plus que 2% du PIB des 28 pays de l'Union. Comme certains contributeurs l'ont écrit, « *Si l'Europe ne soutenait pas l'agriculture, il n'y aurait peut-être plus d'agriculture en France* ».

Elle reste d'ailleurs légitime aux yeux des Européens. Selon les résultats d'une enquête publiée en janvier 2016 par la Commission européenne, 62% d'entre eux estiment que la PAC bénéficie à l'ensemble des citoyens et pas uniquement aux agriculteurs. 45% se déclarent en outre favorables à une augmentation du soutien financier au monde agricole.

Pourtant, la PAC a dû se réinventer pour ne pas disparaître. De nombreux agriculteurs protestent contre ces évolutions qui donnent le sentiment d'avoir été subies par la France et qui ont mal été anticipées.

La PAC a longtemps reposé sur une logique productiviste, ce qui était d'ailleurs conforme à sa vocation. Mais la protection des frontières et la garantie des prix ont progressivement déconnecté la production agricole de la demande des marchés : des surplus de produits agricoles étaient rachetés et stockés par l'UE pour soutenir les prix, avant d'être difficilement écoulés. Le budget de la PAC dérivait au-delà du raisonnable, fragilisant le consensus qui existait autour d'elle. L'agriculture n'a probablement pas assez respecté son milieu naturel, et les accusations visant un modèle abusant d'engrais et de pesticides se sont multipliées. Les subventions à l'exportation ont été critiquées : on leur a reproché d'étouffer la compétitivité agricole des pays en développement et de les maintenir dans la pauvreté.

**« De nombreux agriculteurs
protestent contre ces évolutions
qui donnent le sentiment d'avoir été
subies par la France et qui ont mal
été anticipées. »**

La PAC a alors évolué très vite. Les barrières douanières et les aides directes, considérées comme autant d'entraves à la concurrence, ont été largement diminuées. Non sans une bonne dose de naïveté ou d'idéologie, si l'on considère que le nouveau *Farm Bill* américain est fondé sur des prix minimum garantis aux agriculteurs et une politique d'aide alimentaire qui est une subvention à peine déguisée aux producteurs. Sans avoir discuté des missions que l'Europe

lui donnait, la PAC s'est ainsi transformée en un système d'aides forfaitaires, « à l'hectare », sans lien avec la production. L'agriculture s'est retrouvée à mi-chemin entre une activité d'entretien de l'espace et de production de matières premières.

Si la plupart des agriculteurs reconnaissent que l'évolution de la PAC était inéluctable, ils n'en reconnaissent plus le visage.

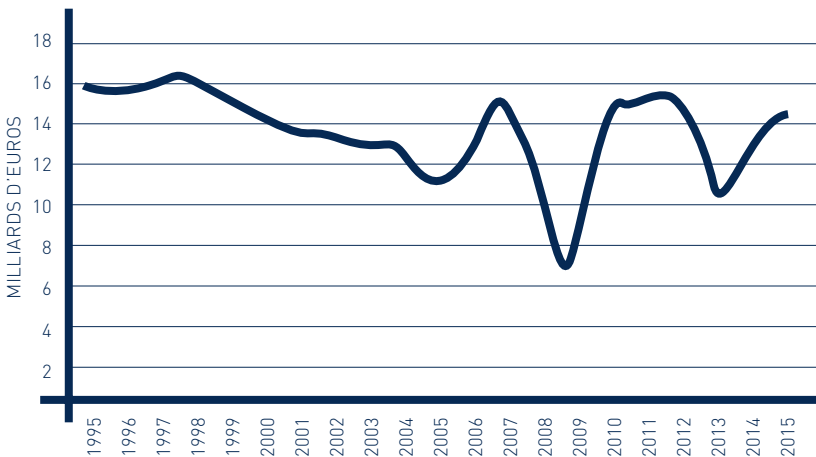
Sa légitimité est ainsi contestée. Le grand projet initial a laissé la place à une machine de plus en plus contraignante et de moins en moins efficace, se bornant à distribuer des aides directes en contrepartie de contraintes de toute nature.

Le rythme des réformes et la multiplication des objectifs ont transformé la PAC en monstre bureaucratique, sans ambition et sans cap. Alors que les écologistes contestent l'efficacité du « verdissement »¹ de la PAC, les agriculteurs se débattent face à la complexité des dossiers à remplir. Le décompte des « surfaces d'intérêt écologique » (SIE) en offre un exemple saisissant : les arbres isolés, les arbres alignés, les haies, les mares, les fossés, les murs en pierre... ont tous des coefficients différents de prise en compte, qui dépendent de leurs caractéristiques. A charge pour l'agriculteur de faire ses calculs, et gare au contrôle s'il se trompe !

La PAC s'est enfin révélée impuissante à enrayer la volatilité des prix. Le démantèlement des instruments de soutien directs dans les années 1990 l'empêche de répondre à la variation des prix agricoles, pourtant inhérente aux marchés de matières premières. Or, cette volatilité est croissante, allant de pair avec la financiarisation d'une partie des transactions agricoles. Les récentes crises (crise du lait en 2009, crise céréalière de 2008-2009, crise du lait et du porc en 2015) soulignent l'échec de l'Union européenne à se doter d'outils de régulation, alors que d'autres grands pays agricoles (Etats-Unis, Brésil, Chine) faisaient le choix de mettre en place des paiements anticycliques qui permettent d'intervenir lorsque les marchés s'effondrent.

1. Une partie des aides directes (en moyenne 86 euros par hectare et par an en France) est désormais soumise au respect de critères environnementaux (diversité des cultures, maintien de prairies permanentes, présence de surfaces d'intérêt écologique (SIE) correspondant à 5% des terres cultivées).

LA CRISE AGRICOLE, SYMPTÔME DE LA CRISE FRANÇAISE



Évolution des revenus agricoles nets

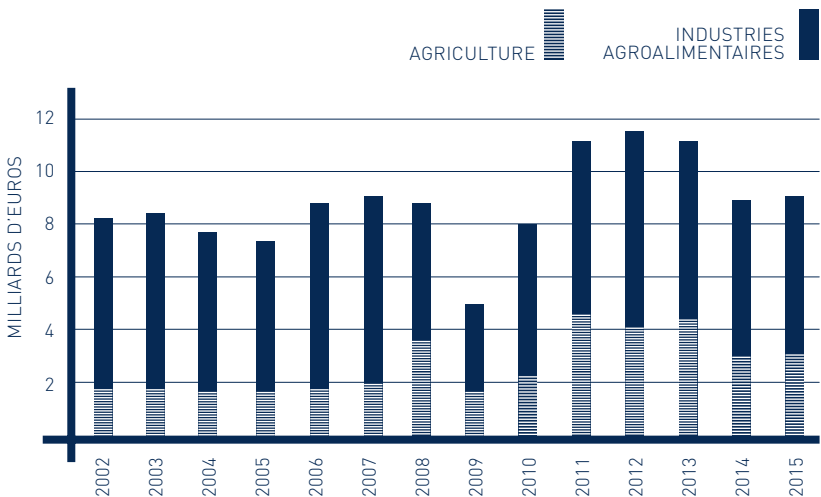
SOURCE : INSEE

Peu de pays ont autant d'atouts que la France en matière agricole: superficies cultivables, climat, diversité des sols, réputation, sans oublier le courage, le savoir-faire et la passion des agriculteurs eux-mêmes. La crise actuelle, qui est à la fois conjoncturelle et structurelle, n'en est que plus déplorable.

Nous sommes en effet parvenus à gâcher ces avantages, en sapant systématiquement les fondements de notre compétitivité.

« L'accumulation de charges fiscales, sociales, réglementaires et environnementales dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence a très lourdement pénalisé l'agriculture française. »

La crise actuelle est d'abord une crise des prix. Au-delà de l'abandon par la PAC des soutiens directs, le droit de la concurrence est en cause. On a trop longtemps empêché les producteurs de se regrouper, alors que l'hyperconcentration des centrales d'achat pesait de plus en plus lourdement sur les prix. La Loi de modernisation économique (LME) votée en 2008 a renforcé la guerre des prix dans la distribution dont les producteurs ont été les victimes collatérales. La surproduction dans certains secteurs (lait, dans le contexte d'une sortie mal encadrée des quotas, porc, sur fond d'embargo russe) a achevé de déstabiliser les marchés, sur lesquels un léger excédent peut provoquer un effondrement des cours.



Balance commerciale de l'agriculture & des IAA

SOURCE : DOUANES

La crise actuelle est aussi une crise des charges. L'accumulation de charges fiscales, sociales, réglementaires et environnementales dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence a très lourdement pénalisé l'agriculture française. Depuis 2012, en particulier, l'alourdissement des impôts et des contraintes sociales (le compte pénibilité par exemple), a achevé de miner la compétitivité du secteur. L'exemple de la filière porcine est à ce titre révélateur : elle supportait déjà, comme le reste de l'économie, un fardeau fiscal et social beaucoup plus lourd que ses concurrents allemands ou espagnols. On l'a ensuite forcée à réaliser des investissements non productifs dans le cadre de la mise aux normes « bien-être animal » qui a particulièrement pénalisé la France dont les exploitations étaient plus anciennes. Enfin, alors que l'Allemagne et l'Espagne investissaient massivement dans des exploitations plus grandes, la France a délibérément empêché ses agriculteurs d'investir (en limitant les regroupements d'exploitations à partir de 1998, en sur-transposant une directive de 2008 soumettant à une procédure très lourde le développement des élevages...) ². Résultat, la balance commerciale « porcs » qui était excédentaire de 100 M€ en 2000 s'est effondrée à -400 M€ aujourd'hui. L'Allemagne et l'Espagne produisent deux fois plus que nous, avec des répercussions en chaîne sur les abattoirs et la transformation.

La crise actuelle est enfin une crise de l'investissement qui a été entravé par idéologie et par des années de marges faibles. Les responsables professionnels estiment à plusieurs milliards d'euros le retard d'investissement des filières, qui pénalise leur productivité.

Le recul de notre compétitivité a eu des effets délétères : si notre balance commerciale reste largement positive à hauteur de 9 milliards d'euros environ (2,6 milliards d'excédent pour l'agriculture, et 6,6 milliards pour les industries agroalimentaires) ³, elle masque le recul de nos parts de marché dans les exportations agricoles mondiales, qui ont diminué d'un tiers à moins de 5%. Il est temps d'agir, si nous voulons éviter le naufrage.

2. Le seuil européen fixé à 2000 porcs charcutiers a été ramené par la France à 450 porcs.

3. Le montant du solde commercial, des exportations annuelles de l'agriculture (15,7 milliards en 2015) et des industries agroalimentaires (44,5 milliards) souligne au passage la folie du protectionnisme agricole que veut instaurer le Front National.

LE PROJET

**UNE NOUVELLE
STRATEGIE AGRICOLE
POUR LA FRANCE**

« Dans un monde dont la population ne cesse de croître, notre agriculture de production a de beaux jours devant elle, pourvu qu'on la laisse vivre ! »

Si nous avons été visionnaires il y a 60 ans, nous avons perdu notre capacité à regarder au-delà de l'horizon. Pourtant, aucune fatalité ne préside à cette situation.

Il s'agit de bâtir une nouvelle stratégie agricole pour la France fondée sur un choix clair, celui de placer les enjeux économiques au cœur de nos politiques en direction de l'agriculture.

Ce faisant, il ne s'agit pas d'omettre ou de minimiser les défis environnementaux et sociétaux qui doivent être relevés : économie circulaire, efficacité énergétique, lutte contre le gaspillage, économie des intrants... Le redressement de la compétitivité, la revalorisation des revenus agricoles et la défense de l'environnement sont pleinement compatibles, pour peu qu'on fasse confiance aux agriculteurs qui connaissent leur métier et qui aiment la terre.

Notre stratégie agricole se fixera ainsi trois objectifs :

1. UNE AGRICULTURE AMBITIEUSE

Nous ne pouvons pas nous résoudre au déclassement de l'agriculture et de l'agroalimentaire français. Nous devons reconquérir les positions perdues en mobilisant toutes nos forces : dans un monde dont la population ne cesse de croître, notre agriculture de production a de beaux jours devant elle, pourvu qu'on la laisse vivre ! C'est cette ambition qui animera les combats qu'il nous faudra mener, notamment à Bruxelles, pour y retrouver notre place.

2. DES FILIÈRES SOUDÉES

Il ne peut y avoir de réussite sans l'implication de tous les acteurs des filières agricoles et alimentaires, chacun devant prendre ses responsabilités pour aboutir à une juste répartition de la valeur et à un système pérenne. Les valeurs du mutualisme et de la coopération qui sont celles du monde agricole nous y aideront, mais l'Etat n'hésitera pas à peser de tout son poids pour y parvenir.

3. UN PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

La France et l'Europe doivent accompagner leur agriculture. Personne ne doit oublier que la question alimentaire est avant tout un enjeu d'indépendance nationale.

Notre stratégie agricole comportera six orientations majeures pour aller dans ce sens.

Il s'agit d'abord de soutenir les prix en réorientant la politique agricole commune pour protéger les agriculteurs contre la volatilité des marchés (orientation n°1), en sécurisant les relations entre les acteurs des filières (orientation n°2), et en nous adaptant aux différents marchés agricoles et alimentaires pour mieux répondre à leurs attentes (orientation n°3).

La revalorisation des prix ne suffira pas : il s'agit aussi d'alléger rapidement les charges fiscales, sociales et réglementaires qui pèsent sur les exploitations, minent leur compétitivité et sapent la motivation des agriculteurs (orientation n°4). Il faut également soutenir fortement l'effort d'investissement et d'innovation du secteur (orientation n°5), à la fois pour rattraper le retard accumulé et donner un nouvel élan au secteur.

Une réflexion approfondie sur l'évolution des différents dispositifs et mesures qui environnent aujourd'hui les exploitations agricoles sera enfin nécessaire

pour adapter le cadre juridique et réglementaire de l'agriculture au XXI^{ème} siècle (orientation n°6).

**« Il faut rendre leur fierté aux
agriculteurs de France, et en particulier
aux jeunes agriculteurs. »**

Il faut rendre leur fierté aux agriculteurs de France, et en particulier aux jeunes agriculteurs qui s'engagent dans un métier magnifique. Sans fierté, il n'y aura pas de redressement.

LES ORIENTATIONS

**ORIENTATION N°1 :
RÉORIENTER LA PAC
POUR MIEUX SOUTENIR
LES PRODUCTEURS**

« À Bruxelles, notre voix est moins entendue que par le passé. »

Les instruments classiques de la PAC, imaginés il y a cinquante ans, ne peuvent pas être réactivés. Mais l'Europe ne doit pas pour autant renoncer à toute forme de régulation par idéologie ou naïveté. L'UE est en effet l'une des rares entités à promouvoir des soutiens découplés de la production, dans la droite ligne des recommandations (jamais ratifiées) émises par l'OMC. La part des paiements découplés dans les soutiens totaux était ainsi en 2012 quatre fois inférieure au Canada et 20 fois inférieure aux Etats-Unis.

L'affaiblissement de notre pays a miné notre crédibilité à Bruxelles, où notre voix est moins entendue que par le passé. Il s'agit de la faire entendre à nouveau. La réorientation de la PAC dans le cadre de la révision qui interviendra en 2020 constituera une priorité pour la France qu'il faut préparer dès 2017.

La refonte de la PAC doit obéir à quelques principes simples.

En premier lieu, la PAC doit protéger les entreprises agricoles contre les risques qui leur sont propres et qui échappent à l'entrepreneur, qu'il s'agisse des risques climatiques et sanitaires ou des fluctuations excessives du marché. L'Europe doit être en mesure d'anticiper une crise de marché pour intervenir au bon moment et au bon niveau, en vue de corriger les déséquilibres spéculatifs et conjoncturels inhérents à tout marché de matière première.

Pour ce faire, un observatoire européen indépendant des volumes et des prix doit être mis en place en vue d'anticiper les risques de surproduction ou d'effondrement des prix. L'Europe doit également se doter d'une réglementation encadrant l'intervention financière sur les marchés à terme des produits agricoles, en vue de prévenir la volatilité des cours.

Il s'agit ensuite de développer des mécanismes d'assurance permettant d'assurer un revenu minimum en cas d'aléa climatique ou lié à l'évolution des prix. Il pourrait s'agir d'une assurance « revenus » ou « chiffre d'affaires » : à la prime minimum que devrait verser l'agriculteur s'ajouterait un cofinancement sur le budget de l'Union européenne par redéploiement d'une partie des aides directes. En cas de baisse du prix en dessous du prix plancher, un paiement anticyclique serait versé, qui correspondrait à l'écart entre le prix plancher et le prix du marché. C'est la logique qui a présidé au développement de l'assurance récolte à partir de 2005, et qui constitue la pierre d'angle du « *Farm Bill* » voté en 2014 aux Etats-Unis.

Ces mécanismes devront naturellement être complétés par des dispositifs de gestion des crises au niveau international (stocks d'intervention dans le cadre du G20), européen et national (fonds de péréquation, incitations au stockage...) mais aussi au niveau des exploitations, en rénovant la fiscalité agricole pour permettre aux agriculteurs de se constituer une épargne de précaution.

« Il s'agit ensuite de développer des mécanismes d'assurance permettant d'assurer un revenu minimum. »

La PAC doit également être simplifiée (un sujet autant français qu'européen) pour alléger le fardeau administratif supporté par les agriculteurs, qui s'est fortement accru au fil des réformes.

La PAC doit enfin, tout simplement, être défendue contre tous ceux qui souhaitent sa disparition, et qui affirment que les 365 Md€ qui lui sont consacrés sur la période 2014-2020 seraient mieux investis ailleurs. Le caractère stratégique que représente notre agriculture de production pour le continent mérite qu'on se batte pour elle : il faudra veiller à préserver les crédits qui lui sont alloués dans le budget européen, et la part de ces crédits allouée à la France qui ne doit pas diminuer.

La mise en œuvre de ces orientations n'ira pas de soi : il faudra faire preuve d'anticipation et de persévérance, convaincre nos partenaires, peser de tout notre poids à Bruxelles. C'est le sens du mandat qui sera confié au ministre de l'Agriculture, qui devra définir dès 2017 avec l'ensemble des acteurs concernés les objectifs et les demandes que la France portera dans l'élaboration de la PAC post-2020.

**« Peser de tout notre poids à Bruxelles,
c'est le sens du mandat qui sera confié au
ministre de l'Agriculture. »**

LES ORIENTATIONS

**ORIENTATION N°2 :
SÉCURISER LES
RELATIONS ENTRE LES
ACTEURS DES FILIÈRES**

« La guerre des prix entre les grandes enseignes fragilise l'ensemble de l'édifice. »

Il est aujourd'hui indispensable de veiller à l'équilibre des relations au sein des filières alimentaires. Les rapports de force sont aujourd'hui destructeurs de valeur et la guerre des prix entre les grandes enseignes fragilise l'ensemble de l'édifice.

En premier lieu, il faut renforcer le poids des agriculteurs au sein des filières alimentaires. Ils ne peuvent plus servir de « variable d'ajustement ». Si certains se sont organisés en coopératives pour s'unir et peser, il est nécessaire d'encourager les autres – comme le permettent maintenant les textes européens – à se regrouper pour mieux défendre leurs intérêts. C'est le regroupement de l'offre des producteurs au travers des OP (organisations de producteurs) et des AOP (associations d'organisations de producteurs) qui permettra de peser face à la demande, dans un contexte d'hyperconcentration des centrales d'achat qui pèse lourdement sur les prix agricoles.

L'établissement d'un nouvel équilibre entre producteurs, transformateurs et grande distribution passera aussi par une nouvelle évolution du droit de la concurrence pour corriger les dérives de la LME qui a tiré les prix vers le bas. Il passera enfin par un renforcement des contrôles qui pèsent sur la grande distribution pour veiller scrupuleusement au respect de la loi.

Au-delà, la contractualisation doit être encouragée, et la négociation inter-professionnelle doit avoir à terme la même légitimité et la même force que les accords de branche dans les entreprises.

Le droit pour les agriculteurs de négocier collectivement les conditions de commercialisation de leurs produits avec leur acheteur est un premier pas obtenu en réponse à la demande de la France en 2012. La protection des producteurs par de véritables contrats prévoyant les conditions de vente et de prix doit désormais devenir la règle.

La visibilité des relations commerciales participe de la confiance entre les acteurs, permet des démarches d'innovation, et contribue au final à l'amélioration de la compétitivité.

LES ORIENTATIONS

**ORIENTATION N°3 :
MIEUX RÉPONDRE
AUX ATTENTES DES
MARCHÉS AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES,
EN FRANCE ET DANS
LE MONDE**

« Nous voulons des prix, pas des primes ! »

« *Nous voulons des prix, pas des primes !* » Ce slogan qu'on entend régulièrement dans les manifestations paysannes résume à lui seul le problème : les agriculteurs ne veulent pas vivre de subventions. Les risques qu'ils prennent comme chefs d'entreprise, l'énergie qu'ils déploient en ne comptant ni leur temps ni leurs efforts, doivent être rémunérés par un revenu décent, d'autant que leurs marchés sont structurellement en croissance. De toutes leurs forces, ils refusent la logique dans laquelle les subventions découplées de la production les enferment : celle de producteurs assistés, rémunérés pour l'entretien du paysage.

Il est légitime et possible que les agriculteurs soient justement rémunérés pour leur travail. Mais la transformation et la commercialisation ont aussi un coût : définir une stratégie économique pour notre agriculture, c'est penser à l'échelle de toute la chaîne de valeur. Les industries agroalimentaires sont au cœur de la valorisation des produits agricoles. Toute politique agricole doit dès lors intégrer une réflexion sur leur modernisation.

L'analyse de la valorisation de nos productions fait apparaître une industrie agroalimentaire organisée en deux pôles. Un pôle « très haut de gamme », limité en volumes et en clients, et un pôle proche des commodités, confronté à la volatilité des matières premières.

Or, la demande est en réalité beaucoup plus diverse. Cette diversité peut nous aider à renforcer la valorisation de nos productions si nous sommes capables d'y répondre, qu'il s'agisse de marchés locaux, nationaux ou internationaux, de produits de qualité standard, de moyenne ou de très haut de gamme, issus de modes de production traditionnels, biologiques ou bénéficiant de labels de qualité ou d'origine.

Suivant le marché considéré, les décisions à prendre quant aux circuits de commercialisation, aux outils de transformation, aux exploitations agricoles et à l'organisation des filières (organisation de la production, rôle des inter-professions, etc.) sont bien sûr différentes.

Mais un principe commun doit guider notre stratégie agricole : il faut encourager les efforts liés à la prospection de nouveaux marchés, à l'innovation, à la logistique, au développement de marques solides revendiquant l'origine « France ». Les investissements qui vont dans ce sens devront être soutenus, notamment grâce au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), dont la gestion a été transférée aux régions en 2014.

« Il faut encourager les efforts liés à l'innovation et au développement de marques solides revendiquant l'origine France. »

Au-delà de ce principe commun, il s'agit de bien distinguer les différents marchés qui doivent être conquis ou reconquis.

Il y a tout d'abord notre marché « naturel », qui est le marché européen : celui sur lequel nous échangeons le plus de produits et qui détermine notre environnement réglementaire. Au sein de ce marché unique, et singulièrement sur le marché français, nous avons perdu des positions. Nous ne parviendrons à les regagner que si nous rattrapons les retards de compétitivité que nous avons accumulés par rapport à nos concurrents, notamment allemands ou espagnols, liés à des charges sociales trop élevées qui pèsent particulièrement sur l'élevage. Il nous faudra également diversifier notre offre, en développant par exemple l'agriculture biologique, qui offre de réelles perspectives de croissance et de valorisation. Il nous faudra enfin mieux valoriser les productions françaises au travers de l'information du consommateur sur l'origine des produits, grâce à l'étiquetage, y compris des produits transformés.

Il y a ensuite le marché à l'export, encore trop souvent considéré comme un moyen d'écouler nos excédents, et où les producteurs français arrivent en ordre dispersé. Il s'agit de fédérer nos efforts en matière d'exportation, afin de répondre au défi alimentaire mondial. Les politiques publiques existantes sont inefficaces car trop peu lisibles. Il y a trop d'acteurs de soutien à

l'exportation (Sopexa, BusinessFrance, chambres de commerce, conseillers du commerce extérieur) pour trop peu de résultats tangibles. Il s'agit de mettre en place un pilotage cohérent du soutien à l'export agricole et agroalimentaire, afin de renforcer nos positions sur certains marchés (Afrique) et nous ouvrir de nouveaux horizons (Asie). Il faut notamment adopter une stratégie offensive vis-à-vis des accords de libre-échange négociés par la Commission européenne, dès la définition des mandats de négociation, pour en faire bénéficier nos produits.

**« Il faut adopter une stratégie
offensive vis-à-vis des accords de libre-
échange négociés par la Commission
européenne. »**

De l'autre côté du spectre, il y a enfin les circuits courts, qui constituent une véritable opportunité pour de nombreux exploitants. Qu'il s'agisse de la vente à la ferme, sur les marchés, ou de la livraison d'acteurs publics et privés pour leur restauration collective, il y a une demande croissante qui peut tirer vers le haut les volumes et les prix. Les administrations publiques, au premier rang desquelles les collectivités locales, ont un rôle de premier plan à jouer. Il faut encourager cette diversification, sans l'opposer aux modes de commercialisation traditionnels.

LES ORIENTATIONS

**ORIENTATION N°4 :
ALLÉGER LES CHARGES
SOCIALES, FISCALES
ET RÉGLEMENTAIRES
QUI PÈSENT SUR LES
ENTREPRISES AGRICOLES
ET AGROALIMENTAIRES**

« Il s'agira de mettre fin aux dérives nées de la directive travailleurs détachés. »

L'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises constitue un sujet qui dépasse largement les questions agricoles. Il reste que ce fardeau, qui tire vers le bas toute notre économie, est particulièrement lourd à porter pour les secteurs qui réalisent les marges les plus faibles et qui sont exposés à la concurrence internationale, ce qui est le cas de nombreuses filières agricoles.

Il s'agit d'abord de diminuer les charges sociales qui pèsent sur ces filières et qui nuisent à leur compétitivité.

Après des années d'attente, des mesures significatives ont été prises dans l'urgence en 2015 et 2016, réduisant de 10 points les cotisations payées par les agriculteurs non-salariés. Ces mesures qui réduisent leur taux de cotisation de 45% en moyenne à 35% ont un coût élevé, plus de 700 M€. Ce coût n'est aujourd'hui pas réellement financé. Il s'agira d'abord de sécuriser ces 10 points d'allègement, dans le cadre de la politique d'assainissement budgétaire qui sera engagée.

Mais il faudra aller plus loin : dès 2017, une nouvelle réduction des cotisations sociales sera engagée pour toute l'économie, en remplaçant les crédits du CICE par des allègements d'un montant équivalent, concentrés sur les bas salaires pour aboutir à un « zéro charges » au niveau du SMIC. Cette mesure bénéficiera à l'agriculture au travers d'une baisse du coût des salariés agricoles et d'un renforcement de la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire. Les non-salariés agricoles en bénéficieront au même titre que les salariés, au travers d'une nouvelle réduction des cotisations MSA de l'ordre de 3 points (soit environ 200 M€ supplémentaires qui bénéficieront à l'agriculture).

Tout en ramenant nos charges au même niveau que nos principaux concurrents, il s'agira de mettre fin aux dérives nées de la directive « travailleurs détachés ». Cela a beaucoup été répété. Nous devons désormais en faire un combat prioritaire dans le contexte de la révision de la directive envisagée par la Commission européenne. Il s'agit de mettre un terme définitif à ce dumping social en changeant les règles actuelles. Lorsqu'un salarié d'un pays européen vient travailler dans un autre pays, il doit se voir appliquer au terme d'un certain délai toute sa législation sociale, y compris le droit du travail et les cotisations sociales.

« Permettre aux agriculteurs de lisser leur revenu, et donc leur impôt, sur une période de l'ordre de trois ans à cinq ans. »

Il s'agit également d'alléger le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie. Les mesures de baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) qui seront mises en œuvre durant le quinquennat devront bénéficier aux exploitations agricoles, quelles que soient leurs modalités d'imposition. La fiscalité agricole devra être à nouveau réformée, pour permettre aux agriculteurs de lisser leur revenu, et donc leur impôt, sur une période de l'ordre de trois ans à cinq ans, dans le cadre d'un mécanisme très simple d'utilisation, à la disposition de l'agriculteur, qui se substituera à la déduction pour aléas (DPA), tellement contraignante qu'elle n'est quasiment pas utilisée à ce jour.

Le troisième fardeau à alléger pour rendre nos filières à nouveau compétitives en Europe est le fardeau administratif et réglementaire.

La multiplication des textes et des contrôles, mais aussi des recours en justice qui frappent de nombreux projets d'investissement, pénalise toute notre économie. Cette situation est encore aggravée pour les agriculteurs par le verdissement de la PAC et la bureaucratisation qui l'a accompagnée, et une sur-transposition ou une application trop zélée de textes européens dans le domaine environnemental. Il est temps de prendre le taureau par les cornes avant que cette frénésie ne finisse d'étouffer tous ceux qui veulent travailler et entreprendre.

En matière de simplification administrative, la France a essayé beaucoup de choses à l'exception de ce qui marche partout ailleurs : produire moins de textes, réduire le nombre de fonctionnaires chargés de les appliquer, sus-

pendre, dans les faits, les dispositions les plus pénalisantes ou les plus absurdes. Tout cela dépend du mandat confié au ministre de l'Agriculture et aux préfets : c'est une question de volonté politique.

La première priorité est de simplifier considérablement les procédures liées à la PAC, dans le cadre de sa révision pour 2020.

La simplification doit également concerner la MSA, à qui il sera demandé de faciliter très significativement la déclaration des revenus, en vue de réduire le temps que consacrent les agriculteurs à ces formalités.

« Le compte pénibilité, qui est à la fois une usine à gaz pour les entreprises et une bombe à retardement pour les finances publiques, sera supprimé. »

Sur le plan social, le compte pénibilité, qui est à la fois une usine à gaz pour les entreprises et une bombe à retardement pour les finances publiques, sera supprimé pour laisser la place à un mécanisme non-bureaucratique de prise en compte de la pénibilité dans certains métiers.

Sur le plan sanitaire et environnemental, il sera immédiatement mis fin à la sur-transposition des règles définies au niveau européen, qui produit des distorsions de concurrence incompatibles avec la logique européenne. Notre pays ne peut sans cesse s'imposer des contraintes plus sévères que ses voisins. Un audit sera par ailleurs engagé en vue de revenir sur l'ensemble des règles sur-transposées qui pénalisent les agriculteurs.

L'absence de transparence sur ces questions doit aussi cesser : un état des lieux de l'application des directives sera dressé, pour veiller nous-mêmes à ce que les décisions prises en commun à Bruxelles soient appliquées par tous avec la même rigueur, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Dans toutes les filières, il s'agira également de simplifier les déclarations préalables, commissions d'enquêtes et contrôles que l'administration française ajoute aux règles communautaires, et de relever tous les seuils qui paralysent le développement des exploitations.

LES ORIENTATIONS

**ORIENTATION N°5 :
SOUTENIR
L'INVESTISSEMENT
ET L'INNOVATION
POUR RENFORCER
LA COMPÉTITIVITÉ
DU SECTEUR**

« Un retard d'investissement que la profession évalue à plusieurs milliards d'euros. »

Des années de marges faibles et d'investissements non-productifs⁴ ont créé un retard d'investissement que la profession évalue à plusieurs milliards d'euros. Pourtant, l'investissement et l'innovation sont la clé de la compétitivité dans un environnement européen très concurrentiel.

Au-delà de l'allègement des charges fiscales et sociales qui redonnera aux exploitations des moyens pour investir, et de l'allègement des contraintes administratives qui freinent aujourd'hui leur développement, il s'agit de **soutenir fortement les projets d'investissement en facilitant leur financement**. Plusieurs outils seront maintenus ou renforcés, en vue de faciliter l'accès au financement bancaire ou de venir en complément de celui-ci : les crédits FEADER du « deuxième pilier » de la PAC gérés par les régions, le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, la garantie de la Banque publique d'investissement qui incitera les banques à prendre des risques, ou encore les crédits du Programme d'Investissements d'Avenir qui continueront à venir en soutien de la modernisation des filières, au-delà du Programme PIA2 actuel.

4. On pense notamment à la filière « porc » qui a lourdement investi dans la mise aux normes du « bien-être animal » : des investissements qui ont pesé sur la trésorerie des exploitations sans qu'elles n'en retirent le moindre bénéfice économique.

Une démarche sera en particulier engagée avec les régions pour concentrer les crédits du deuxième pilier de la PAC sur l'investissement en agriculture. Nous devons éviter le saupoudrage et nous concentrer sur la reconquête de notre compétitivité.

Les PME agroalimentaires doivent naturellement bénéficier de ces soutiens : la compétitivité des filières dépend largement de leurs performances, dans le secteur de l'abattage notamment.

« L'agriculture et l'agroalimentaire sont des activités de haute technologie. »

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des activités de haute technologie. De nombreuses avancées de la recherche dans les domaines de la biologie, de l'optique ou du numérique arrivent à maturité. Elles sont prêtes à entrer sur le marché. L'adoption rapide de ces innovations constitue l'une des meilleures chances pour nos agriculteurs et nos industriels de répondre aux défis de la compétitivité, de la qualité et de l'impact environnemental. Les projets innovants dans ces secteurs seront soutenus.

Rien ne sera possible en matière d'innovation sans un dispositif de formation agricole performant. Il est essentiel de rappeler ici l'importance de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique dans le secteur agricole pour accélérer la diffusion des progrès technologiques et améliorer nos performances sur le plan économique et environnemental.

Pour que le principe de précaution ne bride pas l'innovation, la France ne devra pas s'interdire de conduire des recherches agronomiques dans un cadre précis et contrôlé. Cela vaut pour la réduction des engrais et des phytosanitaires comme pour les OGM. La recherche dans les secteurs d'avenir sera ainsi encouragée : agronomie, numérique et robotique, génétique et biotechnologies, bio-contrôle.

Il conviendra également de faciliter l'accès des exploitations agricoles aux énergies renouvelables, et en particulier à la méthanisation⁵. La méthanisa-

5. La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique, qui produit un gaz, appelé « biogaz », et un résidu qu'il est ensuite possible de valoriser en tant que fertilisant pour l'agriculture. Le biogaz est, lui, valorisé par la production d'électricité dans une centrale en cogénération, la production de chaleur consommée sur l'exploitation...

tion constitue pour le monde agricole un potentiel important : elle contribue à la diversification des revenus, à l'autonomie en matière énergétique et azotée, ainsi qu'à la durabilité de son activité en matière environnementale (gaz à effets de serre) et économique (préservation d'emplois).

Si la rentabilité des projets a été augmentée par le relèvement des tarifs d'achat d'électricité en 2015, il s'agit de lancer un vaste plan méthanisation, visant à lever immédiatement les freins qui ralentissent encore son déploiement : une fiscalité inadaptée, des coûts d'investissement encore élevés, notamment pour les installations de petite taille, l'accès aux financements publics et privés qui reste délicat, et des procédures administratives beaucoup trop pesantes. Si l'on veut permettre l'émergence d'unités collectives, développées en commun par plusieurs exploitations, il faut réduire ces contraintes. Les seuils soumettant ces projets à déclaration, enregistrement ou autorisation⁶ seront ainsi relevés.

« Il s'agit de lancer un vaste plan méthanisation, visant à lever immédiatement les freins qui ralentissent encore son déploiement. »

Il faudra aussi envisager la création d'un régime spécifique de l'installation agricole. Le régime ICPE⁷, qui soumet les gros investissements à un régime d'autorisation très lourd (un élevage au-delà d'un certain nombre d'animaux par exemple), a été créé pour les industriels. Ses exigences ne correspondent pas aux spécificités agricoles, allongent et renchérissent considérablement tous les projets majeurs. Il devra être remplacé par un régime spécifique nettement plus souple et relevant du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, le stockage de l'eau sera encouragé, pour préserver un avantage compétitif important lié à la disponibilité de cette ressource.

6. Les installations de petite taille sont soumises à un régime simple de déclaration en préfecture, les installations de taille intermédiaire (> 30 tonnes jour) à un régime d'enregistrement, et les projets les plus importants (> 50 tonnes jour) à un régime d'autorisation extrêmement lourd (étude d'impact, enquête publique...). Compte-tenu des gains d'échelle, la rentabilité des projets dépend assez largement de leur taille.

7. Installations classées pour la protection de l'environnement.

LES ORIENTATIONS

**ORIENTATION N°6 :
REPENSER LE STATUT
DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES POUR
LES CONSIDÉRER
ENFIN COMME DES
ENTREPRISES**

« Les exploitations agricoles, des entreprises à part entière. »

On ne pourra pas conserver d'agriculture en France si on cherche à la maintenir par nostalgie ou dogmatisme dans un cadre suranné, et si on ne considère pas les exploitations comme des entreprises à part entière.

C'est pourquoi, après les mesures d'urgence, et au-delà des orientations évoquées jusqu'à présent qui doivent permettre d'infléchir les revenus et les investissements à la hausse et les charges à la baisse, il est nécessaire de s'interroger sur le cadre juridique et réglementaire du métier d'agriculteur.

Le travail en groupe doit être facilité dans le secteur agricole. Au-delà du partage de moyens qui existe déjà (partage de matériel, mais aussi de services communs), les agriculteurs doivent pouvoir regrouper plus facilement leurs entreprises sans être accusés de gigantisme ou d'industrialisation. C'est ce qui permettra de conserver une agriculture familiale, dans le cadre d'exploitations qui auront la taille critique pour réaliser des investissements de plus en plus lourds.

Il s'agira aussi d'élaborer un cadre donnant plus de liberté aux agriculteurs dans l'organisation de leur exploitation, en faisant évoluer les règles particulières à leur statut social. En 2016, l'activité agricole n'est juridiquement ni industrielle ni commerciale : elle reste civile, ce qui la positionne dans une logique plus patrimoniale qu'économique. Or l'agriculture est à l'évidence devenue une activité très capitalistique dans la plupart de ses productions. Il faut donc ouvrir les conditions d'accès aux capitaux, à une transmission et une organisation sociale et juridique plus adaptées aux réalités économiques.

« Les agriculteurs doivent pouvoir regrouper plus facilement leurs entreprises sans être accusés de gigantisme ou d'industrialisation. »

Les entreprises agricoles doivent ainsi pouvoir mieux mobiliser les capitaux nécessaires à l'investissement, mieux protéger les patrimoines personnels, mieux assurer la mise en commun des moyens, faciliter les transmissions et successions. C'est un sujet-clé pour permettre l'installation des jeunes agriculteurs. Ce statut plus ouvert doit enfin permettre aux exploitations agricoles pluriactives - mêlant production, tourisme ou encore vente directe - de ne pas être soumises à plusieurs statuts et régimes sociaux ou fiscaux.

La politique des structures et le statut du fermage devront également évoluer. Ces instruments ne doivent pas être un frein à l'organisation des exploitations et à l'installation de jeunes en société. Ils devront notamment garantir le maintien d'un maximum de terres consacrées à l'agriculture.

Une vaste réflexion sera ainsi engagée sur le statut agricole, afin de donner aux exploitations des outils adaptés au XXI^{ème} siècle.

Enfin, au-delà de l'exploitation, il n'y aura pas de stratégie économique agricole sans stratégie. Le ministère de l'Agriculture devra être reconnu comme le pivot de toutes les règles s'appliquant aux agriculteurs tout en conservant sa compétence agroalimentaire.

Au travail !

LES ORIENTATIONS

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

1. Réorienter la Politique agricole commune (PAC)
pour mieux soutenir les producteurs
2. Sécuriser les relations entre les acteurs des filières
3. Mieux répondre aux attentes des marchés agricoles
et alimentaires, en France et dans le monde
4. Alléger les charges sociales, fiscales et
réglementaires qui pèsent sur les entreprises
agricoles et agroalimentaires
5. Soutenir l'investissement et l'innovation pour
renforcer la compétitivité du secteur
6. Repenser le statut des exploitations agricoles
pour les considérer enfin comme des entreprises

1. RÉORIENTER LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) POUR MIEUX SOUTENIR LES PRODUCTEURS

- Peser de tout notre poids, dès 2017, sur la nouvelle PAC qui entrera en vigueur après 2020
- Protéger les entreprises agricoles contre la volatilité des prix, au travers d'une réglementation encadrant l'intervention financière sur les marchés à terme, d'un mécanisme d'assurance garantissant un revenu minimum en cas d'aléa, et de dispositifs efficaces et rapides de gestion des crises
- Simplifier la PAC pour alléger le fardeau administratif qui pèse de plus en plus sur les agriculteurs
- Maintenir les crédits de la PAC et la part de ces crédits allouée à la France.

2. SÉCURISER LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DES FILIÈRES

- Renforcer le poids des agriculteurs au sein des filières alimentaires pour peser face aux centrales d'achat, au travers des organisations de producteurs et des associations d'organisations de producteurs
- Réviser la Loi de modernisation de l'économie (LME) pour mettre fin à la guerre des prix, et veiller scrupuleusement au respect de la loi
- Encourager la contractualisation et la négociation interprofessionnelle, qui doit avoir à terme la même légitimité et la même force que les accords de branche dans les entreprises.

3. MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, EN FRANCE ET DANS LE MONDE

- Favoriser l'agriculture de proximité, les circuits courts et l'agriculture biologique pour mieux répondre aux attentes des consommateurs français et européens
- Mais encourager dans le même temps les efforts liés à la prospection de nouveaux marchés, à l'innovation, à la logistique, au développement de marques solides revendiquant l'origine « France »
- Mieux valoriser les productions françaises au travers de l'information du consommateur sur l'origine des produits
- Fédérer nos efforts en matière d'exportation par un pilotage public plus cohérent
- Adopter une stratégie offensive vis-à-vis des accords de libre-échange négociés par la Commission européenne, dès la définition des mandats de négociation, pour ouvrir de nouveaux marchés à nos produits.

4. ALLÉGER LES CHARGES SOCIALES, FISCALES ET RÉGLEMENTAIRES QUI PÈSENT SUR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

- Alléger les charges sociales, en consolidant les 10 points d'allègement décidés en 2015 et 2016, et en les prolongeant par un nouvel abattement
- Mettre fin aux dérives de la directive « travailleurs détachés » pour mettre un terme au dumping social existant
- Réviser la fiscalité agricole pour permettre aux agriculteurs de mieux lisser leur revenu, et de se constituer une épargne de précaution
- Simplifier le fonctionnement de la PAC et de la MSA

- Supprimer le compte pénibilité
- Mettre immédiatement un terme à la « sur-transposition » des contraintes européennes et revenir sur les règles « sur-transposées » qui pénalisent les agriculteurs.

5. SOUTENIR L'INVESTISSEMENT ET L'INNOVATION POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

- Rattraper le retard d'investissement des filières en mobilisant les crédits FEADER du « deuxième pilier » de la PAC, la garantie de la Banque publique d'investissement et les crédits du Programme d'Investissements d'Avenir
- Soutenir la recherche et les projets innovants dans ces secteurs (phytosanitaires, OGM, mais aussi dans l'optique, le numérique, etc.)
- Lancer un plan méthanisation en levant les freins qui ralentissent son développement, et notamment en relevant les seuils des régimes de déclaration et d'enregistrement pour alléger les contraintes administratives
- Créer un régime spécifique de l'installation agricole qui se substituerait au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

6. REPENSER LE STATUT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LES CONSIDÉRER ENFIN COMME DES ENTREPRISES

- Engager la mise à jour du cadre juridique et réglementaire du métier d'agriculteur, pour faire correspondre ce cadre aux nouvelles réalités agricoles, mieux mobiliser les capitaux nécessaires à l'investissement, mieux protéger les patrimoines personnels, mieux assurer la mise en commun des moyens, faciliter les transmissions et successions
- Faire du ministère de l'Agriculture le pivot de toutes les règles s'appliquant aux agriculteurs.

PRIMAIRE OUVERTE DE LA DROITE ET DU CENTRE
LES 20 ET 27 NOVEMBRE 2016

POUR SOUTENIR ALAIN JUPPÉ

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER.

**PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION
DU PROJET PRÉSIDENTIEL.**

REJOIGNEZ UN COMITÉ « AJ POUR LA FRANCE ».

SOUTENEZ FINANCIÈREMENT LA CAMPAGNE.

ALAINJUPPE2017.FR

À VENIR

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CULTURE

SANTÉ

FAMILLE

ALAINJUPPE2017.FR